2021-5-10

Arrondissement de NONTRON

<u>Lieu de réunion du Conseil :</u> Nantheuil

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 31/08/2021

Nombre de membres : En exercice : 38 Présents : 29 Pouvoirs : 6 Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames: MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, ESCLAVARD Anne-Sophie, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle, BOSREDON COURNIL Sylvie, MARCETEAU Dominique

Messieurs: FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, DUTHEIL Frédéric, RANOUIL Michel, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, DESSOLAS Frédéric, PRIVAT Pascal, SEDAN Francis, CHIPEAUX Raphaël, SAERENS Grégory, REBEYROL Guillaume (suppléant de Thérèse CHASSAIN), KARP Michel, DOBBELS Michel, BRUN Philippe

Absents et excusés et procurations : JUGE Jean-Claude, VAURIAC Bernard, COUTURIER Pierre-Yves, COMBEAU Bertrand (a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), MEYNIER Patrick (absent a donné pouvoir à Michel AUGEIX) GARNAUDIE Didier (absent a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), DEGLANE Christine (absente a donné pouvoir à Grégory SAERENS), FAUCHER Danielle (absente a donné pouvoir à Michèle FAURE) BOST Jean-François (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), CHASSAIN Thérèse (absente remplacée par son suppléant Guillaume REBEYROL),

M Grégory SAERENS est désigné secrétaire de séance

Contrats Territoriaux de Relance et Transition Ecologique (CRTE)

Contexte:

Le Gouvernement a souhaité mettre en place de nouveaux contrats : les Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Leur ambition est de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités (DTER, DSIL, CTE...) en complément du Contrat de Plan Etat -Région (CPER).

Ils ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires. Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires et dans un temps plus long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission PHP e Sous-Préfecture

Le Président, Michel AUGEIX Fait à Thiviers, le 14 septembre 2021 Le Président,

Communes

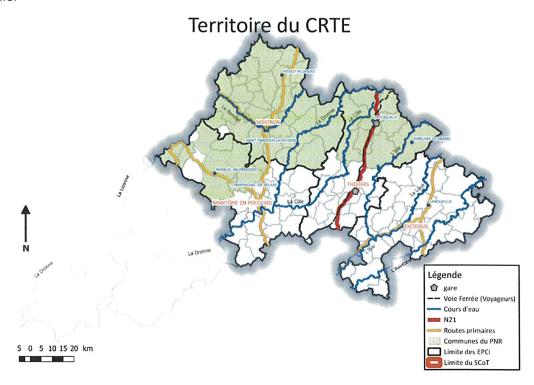
Michel AUGEIX

recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

024-242400752-20210909-2021_5_10-DE Reçu le 21/09/2021 Publié le 21/09/2021

Mise en place de la démarche localement :

Au début de cette année, le Préfet a proposé d'établir ces CRTE à l'échelle de l'arrondissement de Nontron, il concerne 4 EPCI : les Communautés de communes Dronne Belle, Isle Loue Auvézère en Périgord, Périgord Limousin et Périgord Nontronnais. Les 4 Présidents ont accepté de travailler à cette échelle.

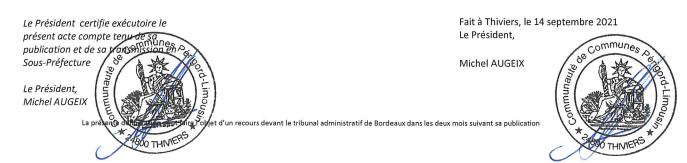


Un COPIL réunissant la Sous-Préfecture et les 4 Présidents d'EPCI a été mis en place, son COTECH comprend les DGS des 4 structures, les services de l'Etat (Sous-Préfecture et DDT), la Directrice du SCOT.

La période d'élaboration des CRTE est très courte : il était demandé aux EPCI de le bâtir selon le calendrier retenu au national en vue d'une **signature avant le 30 juin 2021**. Lors du dernier COPIL en date du 22/06, Mme la Sous-Préfète a annoncé que cette signature serait repoussée dans la 2^{ème} quinzaine de septembre.

L'élaboration du CRTE comprend :

- La définition d'un projet de territoire commun aux 4 EPCI,
- L'identification d'indicateurs qui seront nécessaires pour établir un état des lieux avant la signature des CRTE et suivre l'impact des projets intégrer au contrat sur le territoire,
- L'identification de projets qui seront portés par les collectivités, leurs groupements, mais aussi par des acteurs de la sphère privée.



024-242400752-20210909-2021_5_10-DE Reçu le 21/09/2021 Publié le 21/09/2021

Pour répondre à ce challenge, les 4 EPCI ont choisi de s'appuyer sur le travail conduit au niveau du SCOT à l'échelle du Pays Périgord Vert et des PCAET portés par les Communautés de communes Dronne Belle et Périgord Limousin. Un bureau d'études, le cabinet EY, a été missionné par l'Etat afin d'accompagner les 4 EPCI pour la finalisation de la rédaction du CRTE. Un 2ème est intervenu cet été : le cabinet Grand Public pour mener une concertation avec les habitants.

Il est important de noter que ce projet défini à l'échelle du mandat sera évolutif. Chaque année un avenant permettra d'ajuster les actions qui seront conduites sur le territoire.

Le travail a été présenté en COPIL le 22 juin dernier.

Le projet de territoire se décline de la manière suivante :

8 enjeux ont été identifiés :

- Le cadre de vie, le développement numérique et l'économie, moteurs de l'attractivité,
- Une nouvelle économie de proximité pour un nouveau bien vivre au Pays,
- L'eau, l'agriculture et la forêt à la source du patrimoine écologique,
- Les énergies renouvelables et l'eau, valorisées pour répondre aux défis,
- Le paysage, clé d'application transversale du projet,
- La mobilité et la proximité complémentaires pour répondre aux besoins,
- L'attractivité démographique et la cohésion sociale alliées pour une nouvelle ruralité,
- Le logement et l'habitat adaptés aux fonctionnements de demain.

Ils constituent le socle de la démarche nécessaire à la construction d'un territoire souhaité.

Afin de répondre à ces enjeux, plusieurs objectifs ont été déclinés autour des 3 dimensions des CRTE : La relance de l'économie, la transition écologique et énergétique et la cohésion territoriale. Ils se déclinent de la manière suivante :

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de su publication et de sa transmission et Sous-Préfecture

Fait à Thiviers, le 14 septembre 2021 Le Président,

Michel AUGEIX

Le Président, Michel AUGEIX

un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

024-242400752-20210909-2021_5_10-DE Reçu le 21/09/2021 Publié le 21/09/2021

1. La relance économique

Les orientations pour la relance économique ont ainsi pu être soulignées :

- Accompagner la création d'emplois, notamment pour les jeunes, en adéquation avec les besoins du territoire
 - Créer les conditions favorables au recrutement des jeunes
 - o Accompagner les entreprises du territoire dans leur démarche de recrutement
 - Favoriser l'émergence de projets en lien avec les besoins du territoire et supports de création d'emplois
- Favoriser l'économie circulaire et les circuits courts
 - Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires
 - o Favoriser le regroupement des entreprises locales
- Accroitre l'autonomie alimentaire du territoire
 - Structurer une filière de production plein champ en circuit court / Projets Alimentaires
 Territoriaux
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Accompagner les nouvelles formes et pratiques d'activités
 - o Développer les nouvelles formes de travail (tiers-lieux, coworking, etc.)
 - o Accompagner les nouvelles pratiques et l'usage du numérique
 - o Développer le télétravail des agents publics
 - Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et sylviculture
- Accompagnement la transmission / reprise des entreprises
- Définir une charte d'aménagement des ZAE
- Soutenir la filière bois
 - o Promouvoir les métiers de la forêt et du bois
 - Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers
 - Promouvoir la prescription bois dans les PLUi
- Elaborer une stratégie de tourisme durable et promouvoir le patrimoine immatériel du territoire (gastronomie, culture, transmission des savoirs, métiers d'arts, etc.)
- Transformer la gestion des déchets
 - o Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets
 - o Inciter au retraitement des déchets du BTP, la collecte des déchets plastiques agricoles,
 - Promouvoir l'installation de ressourceries
 - o Développer le compostage

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission e

Le Président, Michel AUGEIX

Sous-Préfecture

Fait à Thiviers, le 14 septembre 2021 Le Président,

Michel AUGEIX

d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

024-242400752-20210909-2021_5_10-DE Reçu le 21/09/2021 Publié le 21/09/2021

2. La transition écologique et énergétique

Les orientations pour la transition écologique et énergétique ont ainsi pu être soulignées :

- Développer les énergies renouvelables et favoriser la diversification du mix énergétique
 - Développer les ENR sur le patrimoine public (projets solaires sur les toitures publiques, etc.)
 - Créer un observatoire des ENR (zones artificialisées) et déterminer les zones favorables aux ENR
 - o Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables
 - o Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur
 - O Adapter les réseaux de distribution et grouper des opérations pour les réseaux de chaleur
 - o Inciter les citoyens et les entreprises à produire des ENR (solaire, méthanisation, géothermie, etc.)
- Préserver les ressources naturelles et réduire les sources de pollution
 - o Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité
 - Développer et gérer durablement les espaces verts
 - o Préserver les espaces naturels et paysagers
 - Préserver la biodiversité
 - Favoriser le maintien des stocks de carbones dans les espaces agricoles, forestiers et naturels
- Rénover et améliorer la consommation énergétique du bâti et des espaces publics
 - o Programmer la rénovation du bâti HLM
 - Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé (plateforme FAIRE) et contribuer
 à la réduction des dépenses pour les ménages en grande précarité
 - Déployer le dispositif FacilaRéno (dispostif DOREMI)
 - Définir des règles de sobriété énergétique pour la rénovation et la construction du bâti public
 - Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation énergétique du bâti public
 - Mieux faire connaître les aides financières à la rénovation énergétique
 - Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables
 - Optimiser l'éclairage public
- Développer une conduite exemplaire de la commande publique
 - o Instaurer des clauses d'éco-responsabilité dans les appels d'offres
 - Organiser des marchés groupés de fournitures intégrant des critères environnementaux

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transons de la suspensión de la sous-Préfecture

Le Président, Michel AUGEIX Fait à Thiviers, le 14 septembre 2021 Le Président,

Communes

Michel AUGEIX

t d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

024-242400752-20210909-2021_5_10-DE Reçu le 21/09/2021 Publié le 21/09/2021

3. La cohésion territoriale

Les orientations pour la cohésion territoriale ont ainsi pu être soulignées :

- Aménager le territoire en renforçant son attractivité
 - Impulser la revitalisation des centres bourgs (programme Petites Villes de Demain, démarches écoquartier, etc.)
 - o Développer l'attractivité culturelle du territoire
 - Favoriser un aménagement du territoire visant l'articulation entre agriculture, espaces paysagers et naturels
 - Lutter contre la vacance des logements
 - Organiser et animer des ateliers citoyens sur la qualité urbaine, architecturale, environnementale et la revitalisation des centres-bourgs
 - Favoriser l'engagement citoyen par l'utilisation du numérique (plateforme e-citoyenne, etc.)
- Développer les mobilités durables, alternatives et douces
 - Développer les cheminements doux (réseaux et infrastructures) et les connecter aux territoires voisins
 - o Favoriser l'usage du numérique pour connecter les territoires les uns avec les autres
 - Organiser la multimodalité (Transpérigord, bus scolaires, vélo, covoiturages, etc.) et développer un système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal
 - o Accompagner les publics précaires à la mobilité (suite de la plateforme Mobilité MOVER)
 - o Développer l'utilisation de véhicules à énergie alternative
 - o Mettre en place un Plan de déplacement de l'administration publique
 - Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité et diminuer les émissions GES générées par la flotte de véhicules
 - Optimiser le flux de marchandises et de livraisons
- Promouvoir un territoire exemplaire
 - Former les élus et agents publics sur les thématiques « Développement durable » et
 « Climat, air, énergie » et sur la conduite de débats publics
 - o Développer et promouvoir des actions de sensibilisation, animations et événements
 - Optimiser la communication notamment numérique (dématérialisée, newsletters, etc.)
 - Coordonner les actions des partenaires et acteurs locaux
- Créer des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif pour la population
 - Construire, aménager et rénover les équipements culturels, sportifs, de loisirs, d'éducation et d'action sociale
 - Améliorer l'accessibilité des services au public, notamment numérique
- Favoriser la cohésion sociale
 - Lutter contre la pauvreté (chèque énergie, CIAS, mission locale, etc.)
 - Assurer la sécurité des personnes et des biens (défense contre l'incendie, PCS et DICRIM, etc.)

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transpossibilies Sous-Préfecture

Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 14 septembre 2021

Communes

- [

Le Président, Michel AUGEIX Michel Augelx

Le Président,

d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

024-242400752-20210909-2021_5_10-DE Reçu le 21/09/2021 Publié le 21/09/2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur la base du contrat et de la liste des projets :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de relance et de transition énergétique.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmissionen Sous-Préfecture communes sous-

Le Président, Michel AUGEIX Fait à Thiviers, le 14 septembre 2021 Le Président,

Michel AUGEIX

objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication